

Déclaration SNUipp-FSU - CAPD 30 juin 2016

Monsieur le Directeur Académique,

Cette CAPD est consacrée au second mouvement des enseignant-es du 1er degré de la Gironde. Comme chaque année, les élus du SNUipp-FSU, à partir des informations données par les collègues qui les ont sollicités, ont effectué des opérations de contrôle des affectations. C'est une de leurs missions principales: garantir à tous l'équité du mouvement. Ils l'ont fait tout en conservant la confidentialité des documents de travail transmis par la DSDEN.

Cependant, certaines organisations représentatives des personnels ont de nouveau choisi de communiquer les résultats provisoires avant la tenue de la CAPD. Pour nous, cette divulgation des documents de travail va à l'encontre des règles de fonctionnement de la CAPD. De plus, cela rompt l'équité de traitement des enseignants de Gironde, une partie d'entre eux seulement ayant eu accès à des informations sur leur carrière en amont de la CAPD.

Nous dénonçons cette rupture de l'équité que nous considérons comme une atteinte à la CAPD et à son rôle protecteur pour les droits de tous les enseignants.

Le ministère a décidé de créer **une classe exceptionnelle** dès la rentrée 2017, un nouveau grade accessible uniquement à certains PE déjà à la hors classe et selon certaines conditions. Tous n'y auront pas droit ce qui constitue une rupture d'égalité dans la carrière des PE. Le SNUipp-FSU dénonce ce projet et propose au ministère une autre logique s'appuyant sur le principe « même métier, même dignité ».

Le SNUipp-FSU refuse l'idée qu'il y aurait des PE de « seconde zone » qui n'auraient pas les mêmes possibilités de carrière qu'une petite partie de leurs collègues. Ce nouveau grade est clairement un outil de gestion des personnels pour récompenser quelques heureux élus dociles et triés sur le volet.

Le ministère considère qu'il existerait d'un côté, un métier « facile » et de l'autre, un métier plus difficile qu'il faut valoriser en lui réservant une carrière à part. Or, le sujet n'est pas là.

Directeurs, formateurs et enseignants en éducation prioritaire doivent être reconnus financièrement et avec du temps quand ils sont en fonction et non après, en leur réservant cette classe exceptionnelle.

De plus, beaucoup d'enseignants exercent dans des conditions difficiles qui ne sont pas nécessairement réservées aux REP, avec des effectifs chargés, de la difficulté scolaire lourde, des élèves en situation de handicap... Pourquoi ces enseignants se verraient-ils exclus de la possibilité d'accéder à cette classe exceptionnelle ? Seraient-ils moins remarquables que d'autres ?

Le SNUipp-FSU revendique : un déroulement de carrière sans obstacle, permettre à toutes et tous de terminer au dernier échelon de la hors-classe, d'autres mesures nécessaires pour rendre le métier et certaines fonctions attractives.

Cette CAPD se tient dans un contexte social particulier. Depuis plus de 3 mois maintenant, les salariés, les jeunes, les privés d'emploi, les retraités, à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, se mobilisent pour **le retrait de la loi Travail**. Face à l'opposition majoritaire de la population, le gouvernement a fait le choix du passage en force avec le 49.3. Cette loi concerne bien évidemment les enseignants car elle s'attaque à nos familles, aux futurs droits de nos élèves, mais aussi parce que nous savons que ces attaques contre le secteur privé finiront par s'appliquer au secteur public.

Le SNUipp-FSU continue à s'opposer à la loi travail et appelle les enseignants et contractuels à participer massivement à toutes les actions décidées par l'intersyndicale et notamment la votation citoyenne. A l'opposé de la loi El Khomri, le SNUipp, avec la FSU, défend un projet de société où le travail est émancipateur. Il dénonce les emplois précaires. Il demande l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes et la création d'emplois stables et de qualité à la hauteur des besoins.

Le Ministère vient de présenter un **nouveau décret sur les obligations de service** qui ne reconnaît toujours pas le temps de travail effectif des enseignants ; selon un rapport de l'Inspection Générale elle-même, il est de 44 h hebdomadaires. La mise à disposition des enseignants des 108h et la suppression des APC auraient constitué un progrès. Le SNUipp-FSU revendique une baisse des heures d'enseignement afin de tenir compte des nouvelles contingences du métier : travail d'équipe, mise en place des PPRE, PAP, PAI, PPS, conseil école-collège, nouveaux rythmes avec les PEDT, nouveaux programmes, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de 3 ans...

Avec la fin de l'année scolaire, les enseignants qui ont déposé un dossier de demande d'inéat sont dans l'attente. Pour beaucoup d'entre eux, le douloureux choix de la séparation familiale ou de la mise en parenthèse de la carrière avec perte du salaire s'impose. Ces situations sont souvent difficiles. Le SNUipp-FSU continue de demander de faire rentrer des enseignants par inéats afin de pallier à notre manque de personnels et faire face aux problèmes liés aux remplacements. Il continue de demander l'accès au temps partiel pour tous les collègues.

Sur le plan local, nous souhaitons de nouveau vous interpeller sur les conditions de travail des directeurs qui, en cette fin d'année, se détériorent toujours plus. Les réunions de directeurs au mois de juin ont rassemblé des collègues épuisés, n'ayant plus le temps de répondre aux enquêtes diverses et variées reçues en masse en cette fin d'année. Lors de ces réunions, ils ont appris que la nouvelle version du PPMS, qui s'inscrivait dans le protocole de simplification des tâches de direction, devenait obligatoire et devait être renseigné à la rentrée. Toutes les écoles ont refait ou mis à jour leur PPMS cette année : faut-il encore recommencer en utilisant le nouveau document ad-hoc ? Ce serait la goutte d'eau qui ferait déborder le vase.

Plus largement ce sont tous les enseignants qui terminent cette année scolaire totalement épuisés. Ils ont supporté les conséquences du manque de remplaçants, les effectifs de classe toujours très chargés, la mise en place de nouveaux programmes sans l'accompagnement et la formation suffisants, une augmentation exponentielle des situations de crise dans les écoles, l'inclusion sans les moyens nécessaires.

Enfin, suite au désistement du collège Alain Fournier pour le recrutement des EVS, de nombreuses écoles vont-elles perdre leur aide administrative? 38 EVS seront-ils au chômage en juillet? Nous demandons à la DSDEN qu'une solution d'urgence soit trouvée afin de résoudre cette situation.